

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

IMMEUBLES NUS À USAGE AUTRE QU'HABITATION

LE FORMULAIRE N°2072-E ET, LE CAS ÉCHÉANT, LA DÉCLARATION N°1330-CVAE DOIVENT IMPÉRATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DÉPÔT DÉMATÉRIALISÉ (EDI-TDFC)

Vous trouverez toutes les informations utiles sur impots.gouv.fr dans la rubrique PROFESSIONNELS.

NEANT |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE :		MICHEL THOMAS S.C.I	•				
ADRESSE DE L'ENTREPRISE :		67 BOULEVARD EXELMANS					
		75016 PARIS				me	
NOM ET ADRESSE PERSONNELLE DE L'EXPLOITANT :							
3 7 8 7 9 8 9 9 5							
N° d'identification de l'entreprise (SIREN)							
Exercice ouvert le :	01/01/20	020	et clos le :	31/12/2020			
I - RECETTES							
Montant brut des fermages ou des loyers encaissés			R01	658 337			
Dépenses par nature déductibles de l'impôt sur le revenu incombant normalement à la société, la collectivité ou l'organisme sans but lucratif mises par convention à la charge des locataires					R02	34 400	
Recettes brutes diverses (subventions ANAH, indemnités d'assurances)					R03		
TOTAL A					T01	692 737	
II – DÉDUCTIONS, FRAIS ET CHARGES							
Frais d'administration et de gestion et autres frais de gestion					D01	37 227	
Primes d'assurances					D02	13 056	
Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration					D03	820	
Dépenses spécifiques aux monuments historiques					D06		
Charges récupérables non récupérées au départ du locataire					D07		
Indemnités d'éviction, frais de relogement					D08		
Déductions spécifiques du revenu brut (diminuées des éventuelles réintégrations)					D09		
Montant de la déduction au titre de l'amortissement					D10		
Provisions pour charges de copropriété payées par les copropriétaires bailleurs et régularisations éventuelles de provisions antérieures					D11	1 489	
Réintégration de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les provisions pour charges payées en 2019					D12		
TOTAL B (D01+D02+D03+D06+D07+D08+D09+D10+D11-D12)					T02	52 592	

III – VALEUR AJOUTÉE PRODUITE						
Calcul de la Valeur Ajoutée						
TOTAL (lignes T01-T02)	Т03	640 145				
IV - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)						
Mono établissement au sens de la CVAE (cocher la case)	L01	X				
Effectifs au sens de la CVAE *	L05					
Période de référence: late de début		01/01/2020				
date de fin		31/12/2020				
Valeur ajoutée rentrant dans le dispositif de la CVAE	D12	640 145				
Chiffre d'affaires de référence CVAE	L03	658 337				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	L06					
Date de cessation	L04					

^{*} Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés